

«Délivré du Paris, France, etc.  
Hercule-Ville»

IN HOC SIGNO VINCES

**La "Croix"**

25, RUE SAINT-GABRIEL  
MONTREAL  
Boîte de Poste 1329

**JOSEPH BEGIN**  
Directeur—Propriétaire

Téléphone: Bell Main 6974.

# La Croix

IN HOC SIGNO VINCES

JOURNAL CATHOLIQUE

25, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

Le Samedi, 31 Mars 1917. Vol. XIV. — No 36

**ABONNEMENT**

Payable d'avance

**CANADA**  
1 an, \$2; 6 mois \$1.00

**MONTREAL ET BANLIEUS**  
(par la poste)  
1 an, \$2.50; 6 mois \$1.25

**ETATS-UNIS**  
**STRANGER** (Union postale)  
1 an, \$2.50; 6 mois \$1.25

Un numéro 5 sous

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

## LE TRIOMPHE DES LOGES

Le 5 avril 1860, à Palerme, le haut F. M. Anghera, dans une instruction secrète au F. M. Garibaldi, disait :

«La mission sociale que notre chef suprême nous a confiée, nous sommes bien près de l'avoir accomplie...»

«Nous avons asservi l'Église à la puissance laïque et renversé le pouvoir temporel du Pape—, en attendant le renversement de son pouvoir spirituel.»

«Nous sommes les constructeurs du nouveau temple du bonheur de l'humanité et comme pour le construire il faut commencer par détruire, par détruire l'état social actuel, nous avons supprimé l'enseignement religieux, nous avons supprimé le droit des gens.»

«Après avoir renversé le pouvoir temporel du Pape, de notre ennemi infâme et mortel, par le concours de l'Italie et de la France, nous affaiblirons la France, soutien de son pouvoir spirituel, par le concours de notre puissance et de l'Allemagne (1870-1871).»

«Et le jour viendra où après le partage intégral de l'Europe en deux empires (maçonniques) l'Allemand d'occident et le Russe d'orient, la maçonnerie les joindra en un seul (La République maçonnique des États-Unis d'Europe) avec Rome comme capitale de l'Univers entier.»

J'ai déjà expliqué comment l'Allemagne, sur laquelle la maçonnerie comptait en 1860, et qu'il s'agit aujourd'hui de révolutionner afin de la républicaniser maçonniquement, a été dans le plan international des loges, remplacée par la République maçonnique de France.

C'est, en effet, d'après les révélations faites en juillet 1914 (enquête de l'Archiduc d'Autriche, au fond des loges, dont la République est la citadelle, que le complot, exécuté à Serajevo, a été prémédité et préparé. Il constituait la provocation à la guerre qui sévit depuis lors et dont la responsabilité incombe surtout à la maçonnerie internationale.

Mais si le plan de 1860 est modifié quant à l'Allemagne, il s'exécute à la lettre en ce qui concerne l'empire moscovite. Cet empire vient de circuler comme un château de cartes, sous le souffle révolutionnaire des sociétés secrètes—et cela en pleine guerre extérieure—moment psychologique bien choisi pour le coup de force intérieur. Ainsi le Bund juif a déjà tenté la révolution pendant la guerre avec le Japon.

La «Sainte Russie» devient la République russe maçonnique.

Le Czar, empereur et «pape orthodoxe», abdiqué, terrorisé. Tous les Romanofs sont, après plus de 300 ans de règne, à plat ventre devant la révolution triomphante à Pétrograd.

C'est la Douma, seule, qui fait désormais la loi aux cent millions de Russes ahuris.

Cette république a été décrétée depuis longtemps par les centres maçonniques de Rome, de Paris et de Londres. Aussi, avec une

touchante unanimité, les multiples organes de la presse au service de l'empire anglais, de la république française de l'Italie, exécutent un grand concert en l'honneur des conspirateurs révolutionnaires russes, au nom de la démocratie. Elle a bon dos, la démocratie.

On avoue même que le plan du bouleversement russe a pu mûrir, grâce à la guerre issue du complot maçonnique originaire. Le haut F. M. prince anarchiste Kropotkine, lance de Londres un manifeste d'approbation significatif. Les Lloyd et les Briand lui font chorus, en télégraphiant leur enthousiasme.

Le dernier des Romanofs peut, maintenant, réfléchir sur la faute qu'il a commise, en 1914, quand il prit sous sa protection armée l'étranger roi Pierre de Serbie, que le Czar savait accusé, avec son étrange gouvernement, de complicité dans le crime de Serajevo.

A proprement parler, on peut dire que l'intervention du Czar, plus que l'action des deux Kaisers, déclancha la guerre mondiale voulue par la secte internationale. Ainsi ce Romanof a été le principal artisan de sa chute piteuse.

## Une oeuvre catholique

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi de vous dire que je trouve la *Croix* merveilleusement bien informée sur les causes et les raisons de la guerre.

Elle a mis en vive lumière l'action occulte et universelle de la franc-maçonnerie.

Personne aujourd'hui ne peut en douter, à moins d'être aveugle.

Les événements qui se déroulent autour de la révolution russe lui donnent complètement raison.

Plus je lis la *Croix* plus je suis convaincu que le monde est disputé par deux grandes forces contraires, l'une l'attire au bien, l'autre le pousse au mal.

A Dieu l'ange déchu ne cesse de faire la guerre. Dans sa haine insatiable, il voudrait entraîner avec lui au fond de l'abîme les âmes créées à l'image de leur Créateur et, pour y parvenir, il s'est fait des adeptes parmi les hommes et leur a inspiré de s'organiser en société.

Rien de plus certain et de plus palpable.

Celui qui dans la discussion des choses de ce monde ignore cette vérité s'égare infailliblement et ne peut naturellement indiquer aux autres la voie qu'ils ont à prendre.

La *Croix* fait donc une oeuvre très catholique, puisque, suivant le conseil pressant de Léon XIII, elle a démasqué la «secte infâme» avec une intelligence admirable et une ténacité indomptable.

Votre etc.,  
M. T.

## L'HONORABLE BLONDIN

L'hon. P.-E. Blondin, a été nommé lieutenant-colonel et a été chargé de recruter un bataillon canadien-français dans notre province.

## La brochure "Halte-là! Patriote!"

### "Accusations injustes et calomnieuses"

On sait que cette brochure avait attiré à son éditeur le Dr J.-B. Prince, de Montréal, une action en dommages de la part de M. l'abbé D'Amours, rédacteur de l'*Action Catholique*.

Le demandeur a retiré récemment sa plainte, à la prière de S. E. le Cardinal Archevêque de Québec, comme il appert par la lettre suivante :

«Archevêché de Québec, Québec, 24 mars 1917.  
Monsieur l'abbé D'Amours, Québec.

Bien cher Monsieur,

C'est avec ma permission que vous avez intenté votre poursuite contre monsieur le Docteur Prince, et le soin que vous avez pris de me soumettre le projet de réclamer une réparation en cette affaire, m'assure que vous accueillerez dans le même esprit la proposition que je veux vous faire.

Autour de ce procès, on paraît vouloir faire un bruit que votre action ne justifierait pas et l'on menace de soulever inutilement des débats qui irriteraient davantage les passions. Vu l'état des esprits et par amour de la paix, je viens vous prier de discontinuer l'action que vous avez prise. C'est un sacrifice que je vous demande, car vous avez été injurié, et je vous propose de subir l'injure sans exiger la réparation à laquelle vous avez droit. Mais je vous sais capable de ce sacrifice dans l'intérêt de la paix parmi les catholiques.

«La brochure de «Jean Vindex» renferme contre vous des *accusations injustes et calomnieuses*. J'ajoute qu'aux yeux des personnes que le préjugé ou la passion n'égare point, pareilles accusations ne sauraient avoir de crédit et laissent intact votre honneur de citoyen et de prêtre.

«Je ne cesserai de vous considérer toujours comme un fils dévoué et fidèle, digne de ma confiance et de ma considération.

Votre tout dévoué en N. S.,  
L.-N. Card, Bégin, arch. de Québec.»

Il importe de souligner que Son Eminence qualifie d'*injustes et calomnieuses* les accusations formulées dans ce livre par Jean Vindex contre M. l'abbé D'Amours.

Cependant, en dépit de cette réprobation hautement autorisée, on continue à faire de la réclame en faveur de *Halte-là, Patriote!*

D'un côté par amour de la paix, on pardonne; de l'autre, par amour de... on propage l'injustice et la calomnie contre un prêtre. Le contraste est frappant, mais pas à l'avantage des amis de Jean Vindex, certes, non!

J. A. BOLLARD.

## L'HOMME QUI TUA SON CHIEN

Edouard Drumont eut un jour un procès de presse contre un Juif.

Le grand journaliste en guise de plaider devant les jurés leur raconta le fait suivant :

«Un gentilhomme anglais, au moment des guerres religieuses, se décide à s'embarquer pour l'Amérique. Il vend son petit patrimoine, met dans une sacoche ce qu'il possède, selle son cheval, met sa sacoche sur la selle et, suivi de son chien, va s'embarquer au plus prochain port.

«Après quelques lieues, accablé par la chaleur du jour, il éprouve le besoin de se reposer, attache son cheval, prend sa sacoche pour oreiller, se couche sous un arbre et fait sa sieste.

«Quand il s'est un peu reposé, il remonte en selle et repart. Il est tout étonné de voir que son chien donne des signes d'inquiétude et que ses yeux étincellent.

«Alors, dans l'idée du cavalier germe cette idée : Mon chien est-il devenu enragé ? Il y a un gué à passer. Il espère que le chien boira.

«Arrivé au gué, le chien ne boit pas. Il pousse un hurlement désespéré.

«Le cavalier prend un pistolet, détourne la tête et fait feu. Le chien pousse un gémissement. Le cavalier continue son chemin. Au bout d'un moment il revient sur ses pas : il veut savoir si son pauvre chien est mort. Des traces de sang le guident. Il arrive à l'arbre sous lequel il s'est reposé. Il voit son pauvre chien couché sur la sacoche qu'il avait oublié d'emporter en se mettant en selle. Il était venu défendre la propriété de son maître et il le remerciait de ses yeux mourants.

«Eh bien ! Messieurs les jurés, ce qu'on invite à faire aujourd'hui, c'est de tuer votre chien, celui qui vous prévient, qui vous rend service.»

Cette histoire est souvent celle des journaux catholiques et du journaliste honnête et propre, du vrai journaliste au service de la vérité. Pendant qu'il fait face à l'ennemi, il reçoit quelquefois dans le dos des coups de couteaux de la part de ceux qu'il défend.

L. HACAULT.

## LA CONFERENCE IMPERIALE

La conférence impériale, commencée le 20 du courant, à Londres, est regardée comme un fait important dans l'histoire de l'empire. Ce n'est pas en effet, une conférence telles que celles qui eurent lieu par le passé. En plus des réunions du Conseil de guerre, auxquelles assisteront les Premiers Ministres coloniaux, elle est reconnue comme le commencement d'une nouvelle union entre les parties de l'empire. Mais, nous ne savons pas encore au juste ce qui sortira du sac.

Chaque matin, les ministres du Dominion reçoivent des dépêches du cabinet. S'il y a quelque chose qui intéresse leurs pays, ils sont priés de se rendre aux délibérations.

Les questions qui ont déjà été traitées avaient rapport à la guerre: nourritures des hommes, argent, munitions.

La démobilité et les conditions de paix feront le sujet des réunions subséquentes.

Le problème irlandais sera aussi étudié à cette conférence.

Lord Northcliffe a envoyé aux Canadiens un passage où il est dit : Même au milieu des grands événements qui occupent le peuple, chaque jour, tous s'intéressent à la réunion des Ministres d'outre-mer. Il est maintenant conclu qu'ils devront être consultés dans différentes questions très importantes. Je ne suis pas libre de dire tout ce qui sera discuté à ces réunions, mais cette conférence sans aucun doute, aura pour résultat de consolider l'union qui existe entre les différentes parties de l'Empire.

On a discuté le projet d'unir au Canada les colonies anglaises des Antilles. Ce serait certainement un acte très utile et très profitable.

Les instigateurs de cette conférence promettent beaucoup, mais il se pourrait bien qu'ils donnent peu aux colonies.

## Le clergé dans les armées françaises

PAR François Vuillot

De quelques pays neutres, il me revient que la décision votée, tour à tour, à la Chambre et au Sénat français, contre les prêtres mobilisés dans les services sanitaires, a provoqué une vive émotion dans les milieux catholiques. Les cercles hostiles à notre pays en concluent, avec une précipitation satisfaisante, que l'anticléricalisme agressif est toujours aussi vivace en France et nos amis déconcertés en éprouvent autant d'embarras que de chagrin.

Nous avions prévu, avec une douloureuse appréhension, ce contre-coup inévitable et je n'essaierai point de cacher, au surplus, que, tout des premiers, nous avons été péniblement émus et surpris de ce retour offensif de l'esprit sectaire.

Mais, dans une circonstance aussi délicate, il importe avant tout de ramener les événements à leurs justes proportions, c'est pourquoi je tiens à m'expliquer, très franchement, de cette affaire, avec mes lecteurs étrangers. Le simple exposé des débats qui se sont déroulés, voici quelques semaines, au Parlement français, leur démontrera que, si facheux que soit l'incident, il ne doit pas ébranler notre confiance en l'avenir. Je dirai plus : il peut, par certains côtés, fortifier notre espérance.

Voici les faits.

La loi militaire de 1889 avait aboli le juste privilège qui exemptait les séminaristes et les prêtres de tout appel sous les drapeaux. Mais le législateur de cette époque, tenant encore un certain compte du caractère ecclésiastique, avait décidé que les clercs seraient mobilisés comme infirmiers ou brancardiers.

La loi militaire de 1905, élaborée sous le joug et selon l'esprit du combisme, effaça cette dernière conception. Désormais, aucune distinction ne serait faite, au moment de l'entrée à la caserne, entre les prêtres et les autres citoyens.

La loi militaire de 1913,—qui rétablit le service de trois ans,—ne modifia point cet état de choses.

Donc, au mois d'août 1914, la mobilisation incorpora dans le service de santé tous les prêtres appartenant aux classes antérieures à la loi de 1905 et, dans les armes combattantes, tous leurs confrères plus jeunes.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici l'héroïsme et le dévouement dont nos prêtres, officiers, soldats, aumôniers, infirmiers, brancardiers, multipliaient les admirables témoignages. C'est, désormais, un fait historique, attesté par les incroyants comme par les catholiques eux-mêmes. Dans les divers postes où la loi les a placés, nos prêtres ont été jusqu'à présent et sont encore aujourd'hui des modèles, des soutiens, et des entraîneurs.

Toute la France était heureuse de leur rendre hommage, toute, à l'exception d'un petit clan d'anticléricals aveugles et passionnés, sans action sur le peuple, mais non sans influence auprès des politiciens d'avant-guerre.

C'est dans leur conciliabule que germa le désir, puis la résolution d'amoinrir le prestige et la sympa-

thie dont l'opinion publique entourait le clergé.

Et comment atteindre ce but ? En créant, contre les prêtres une légende venimeuse.

Il fallait faire croire au pays que la presque totalité des prêtres avait trouvé les moyens d'échapper aux périls auxquels se trouvaient exposés la masse des citoyens. Il fallait instituer que la plupart des prêtres étaient «embusqués» dans les hôpitaux de l'arrière.

C'est dans ce dessein qu'un petit groupe de députés socialistes, appuyés par deux ou trois feuilles anticléricales, demandèrent, sous le prétexte hypocrite de rétablir l'égalité, la suppression du «privilège» accordé au clergé. Les ecclésiastiques devaient être arrachés aux ambulances où ils s'abritaient, pour être envoyés au front.

Telle est l'origine du fameux amendement Sixte-Quenin.

Cet amendement a été voté le mois dernier. Mais, sous sa forme primitive, il avait été déposé, à la Chambre, il y a un an.

Il y a un an que le député Sixte-Quenin et ses amis essayaient de le faire aboutir et multipliaient intrigues et démarches. Il y a un an que la *Lanterne* et *L'Humanité* s'acharnaient dans leur campagne anticléricale. Il y a un an que ces efforts parlementaires et ces violences de presse se heurtaient à la résistance passive de la majorité et à l'indifférence de l'opinion.

L'invention des anticléricals ne prenait pas sur l'esprit public. Quant à la majorité de la Chambre—de cette Chambre élue avant la guerre, il ne faut pas l'oublier—elle n'osait pas repousser de front une mesure qui prétendait abolir un privilège ecclésiastique; mais elle s'arrangeait pour l'écarter indéfiniment de l'ordre du jour.

Comment M. Sixte-Quenin et ses compagnons sont-ils venus à bout de cette inertie ? Par un coup de surprise ! Il est rigoureusement exact que, s'ils avaient maintenu leur proposition sous sa première forme, elle dormirait encore dans les cartons ; il est très probable, d'autre part, que, s'ils l'avaient exposée à un débat approfondi, elle eût été rejetée.

Ils ont agi par trahison, et la majorité de la Chambre a cédé par faiblesse.

Le gouvernement, pour augmenter les effectifs, avait déposé un projet soumettant à une nouvelle révision certaines catégories d'excédentaires et de réformés. En même temps, désireux d'éviter les lenteurs parlementaires, il avait demandé à la Chambre d'appliquer, à la discussion de cette loi, la procédure d'«extrême urgence».

En vertu de cette procédure, l'examen des amendements proposés par l'initiative parlementaire est réduite à sa plus simple expression. L'auteur de l'amendement doit renfermer ses explications dans l'espace d'un quart d'heure et il ne peut être contredit que par la commission, le ministre compétent ou, à leur défaut, par un seul député.

M. Sixte-Quenin profita de ces dispositions, prévues en faveur de la défense nationale, pour travailler à la «défense laïque».

Il transforma en amendement à la loi sur les réformés, sa proposition contre les prêtres infirmiers. Aux explications concises et spé-

(Suite à la deuxième page)

(Le clergé dans les armées françaises.  
—Suite de la première page)

cieuses qu'il présenta pour la justifier, le président de la Commission de l'armée et le ministre de la guerre se bornèrent à répondre, en deux mots, que cette mesure n'avait rien à voir avec la loi en discussion. Ils ne jugèrent pas à propos de la critiquer plus à fond. Ils estimaient que cette simple remarque, — dont la Chambre avait déjà tenu compte en d'autres circonstances, — suffisait à condamner l'amendement intempestif. Mais cette opposition, toute réduite qu'elle fût, clôturait le débat. Les députés catholiques, en vertu du règlement d'extrême urgence, n'avaient plus la parole. La proposition Sixte-Quenin, en fait, n'avait pas été combattue.

C'est dans ces conditions qu'elle fut votée. La majorité, plus ou moins prisonnière de son mauvais esprit d'origine, n'avait pas osé se prononcer contre cette prétendue réforme égalitaire et se poser, contre les socialistes, en avocat du clergé.

La décision de la Chambre était tellement, pour le Ministre de la guerre, une surprise, que celui-ci fut sur le point, sous le coup de l'irritation, de rendre son portefeuille.

La minorité, cependant, ne se tint pas immédiatement pour battue. M. Grousseau essaya, par un nouvel amendement, de faire ajourner la résolution que la Chambre venait de prendre. Mais cette tentative était doublement difficile, d'abord parce qu'il s'agissait d'amener la majorité à revenir en somme sur un vote acquis, en second lieu parce que le député catholique devait réduire en une improvisation d'un quart d'heure tout le discours qu'il avait préparé en vue d'une discussion complète. Il ne réussit pas.

Voilà ce qui se passa à la Chambre. Et voici, maintenant, ce qui allait se produire au Sénat.

Et, d'abord, une remarque importante et qui jette une vive lumière sur l'attitude des sénateurs.

Que déclarait, au juste, l'amendement Sixte-Quenin ? Il ne portait pas, — le député anticlérical lui-même avait reculé devant cet excès, — que les prêtres, exemptés en vertu de la loi de 1889, devraient être versés dans les armes combattantes ; il décidait seulement que ces ecclésiastiques pourraient désormais recevoir cette affectation nouvelle.

Il ne faut pas perdre de vue cette distinction essentielle.

En présentant au Sénat le projet voté par la Chambre, le ministre de la guerre était hypnotisé par une préoccupation maîtresse : il voulait obtenir, de la haute assemblée, le vote intégral et sans modifications des dispositions adoptées au Palais Bourbon. Il le voulait, parce qu'il avait besoin de cette loi, dans un bref délai, et aussi parce qu'il craignait qu'un retour à la Chambre amenât des difficultés considérables. C'est ce qu'il expliqua avec insistance, à la commission sénatoriale de l'armée. Et c'est devant cette pressante affirmation que la Commission s'inclina. Elle aurait voulu modifier quelques articles ; elle consentit à admettre en bloc le projet de la Chambre.

L'amendement Sixte-Quenin, devenu l'article 7, était compris dans ce bloc.

M. Chéron, rapporteur, l'exposa nettement dans son travail et tint, en même temps au nom, de la Commission toute entière, à repousser toute solidarité quelconque avec l'esprit anticlérical du député socialiste.

«La Commission, déclara-t-il, n'entend donner à son vote aucun caractère de suspicion contre les personnes visées dans la disposition additionnelle dont il s'agit.

«Depuis le début de la guerre, les membres du clergé, les ministres

des divers cultes, comme toutes les autres catégories de citoyens, ont eu une attitude digne des plus grands éloges. Des religieux sont revenus de l'étranger pour défendre la France.

«Les ecclésiastiques qui ne relevaient point de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 et ils étaient fort nombreux—se sont rencontrés dans les tranchées avec nos braves instituteurs dont l'héroïsme honorerait à tout jamais l'école et la nation. Beaucoup de prêtres ont été tués glorieusement à l'ennemi.

«Ceux qui étaient visés par l'article 23 ont fait leur devoir dans les ambulances ou dans les hôpitaux. Ils ne demandent ni exception, ni faveur, ni privilège. C'est dans cet esprit que la Commission qui ne peut que défendre—ici comme sur les autres points—le principe de l'égalité des charges militaires, accepte la disposition proposée, en laissant au ministre de la guerre, responsable du bon fonctionnement de l'armée, le soin d'en faire une équitable application.»

Ces explications, le rapporteur les renouvela devant la haute assemblée, au début de la discussion.

Le ministre de la guerre, à son tour, s'y associa nettement, après avoir rappelé pour quelques raisons impérieusement patriotiques il réclamait le vote intégral du texte adopté par la Chambre :

«Je vous demande de voter sans modifications le projet de loi, pour cette simple raison que nous avons absolument besoin des effectifs qu'il va nous donner immédiatement....

«... C'est pourquoi je demande au Sénat de vouloir bien écarter tout amendement. Pour le même motif, je n'ai pas repris la demande de disjonction des dispositions de l'article 7, que j'avais présentée à la Chambre au nom du gouvernement.

«A cette occasion, vous me permettrez bien de dire que de même qu'en toute conscience j'ai rendu récemment hommage à nos admirables instituteurs, c'est avec la plus entière conviction que je m'associe au témoignage rendu par l'honorable rapporteur à ces ecclésiastiques qui ont, eux aussi, si largement payé leur dette à la patrie.

«En service aux armées, comme brancardiers ou aumôniers, nos statistiques disent quel pourcentage ils ont donné de morts, de blessures et de citations.

«Messieurs, le Sénat peut être assuré que je m'inspirerai, dans la pratique, des observations présentées par l'honorable. Je m'assignerai, comme tâche, d'en faire une équitable application.»

Qu'entendaient M. Chéron et le général Lyautey, par cette «équitable application», que promettaient l'un et l'autre ?

Le ministre de la guerre devait le préciser davantage, un peu plus tard, et le laisser souligner, avec plus de clarté encore, sans élever la moindre protestation.

En réponse à l'un des discours prononcés, par le sénateur de la droite, contre les dispositions de l'article 7, le général Lyautey, affirma :

«Quelles que soient les critiques qu'on puisse adresser à cet article du projet, je vous fais remarquer que, si vous voulez bien en lire le texte, vous y verrez qu'il ne laisse le moyen de l'appliquer de la façon la plus équitable et la plus libérale, et en m'inspirant de cet esprit d'union que vous venez d'invoquer et dont nous devons tous, à l'heure présente, être plus que jamais pénétrés.

«Je demande au patriotisme de mon honorable ami M. le sénateur Jenouvrier de vouloir bien retirer son amendement, pour les raisons que je ne répète pas et que j'ai redites au commencement de la séance. Je compte sur le patriotisme du Sénat pour écarter cet amendement, dans le cas où il serait main-

tenu.»

C'est assez clair. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, dans la suite, quand deux sénateurs de la droite, M. de Lamarzelle et l'amiral de la Jaille, indiquèrent que le fameux article 7 ne serait sans doute appliqué que d'une façon extrêmement relative, le ministre de la guerre ait gardé le silence.

Mais le plus significatif, c'est que, dans la majorité radicale, pas une voix ne s'éleva, soit pour contredire cette interprétation, soit pour réclamer contre le mutisme.

Il est remarquable, en effet, que durant ce débat, qui se prolongea pendant deux séances, l'article 7 fut attaqué longuement et à fond par la droite et qu'il ne fut défendu par personne ; par personne, ni au banc du gouvernement, ni dans l'assemblée sénatoriale. (Il a cependant été voté).

Le ministère et la commission se bornèrent à demander qu'on l'acceptât, qu'on le subit plutôt, dans le bloc du projet. Quand aux sénateurs anticléricaux, ou bien ils le passèrent sous silence, ou bien ils se séparèrent avec énergie de son auteur. Nous prenons son texte, affirma l'un d'eux ; nous n'acceptons pas son esprit.

Certes, il n'en reste pas moins déplorable que les sectaires de la presse aient pu triompher et que la majorité du Palais-Bourbon n'ait pas eu l'énergie de rompre avec les étroitesse et les hostilités de l'avant-guerre. Nos députés avaient une occasion magnifique de manifester et d'affermir l'Union sacrée, l'esprit nouveau. Au lieu de la saisir, ils ont pris une attitude qui semble encourager les fauteurs de

désordres et les revenants du vieil esprit.

Mais, enfin, si l'on compare, aux violences ouvertes et acharnées d'autrefois, les procédés insidieux dont les députés sectaires ont dû se servir à la Chambre et la répugnance embarrassée qu'ils ont provoquée au Sénat, on est obligé de reconnaître qu'un changement profond s'est accompli dans les dispositions de nos assemblées politiques. Les mesures agressives et vexatoires qui étaient votées d'enthousiasme il y a trois ans, ne peuvent plus réussir que par surprise ou par contrainte aujourd'hui.

C'est trop qu'elles réussissent encore ; et leur succès justifie nos plaintes et nos réclamations.

Mais ces réclamations même se sentent encouragées par les hésitations de l'ennemi. Soit que les anticléricaux commencent à comprendre ce qu'il a de vil et d'inopportun dans leur politique, soit qu'ils discernent la sourde et générale animosité dont ils sont l'objet de la part de l'opinion publique, ils affermissent nos espérances par les coups mêmes dont ils essaient de les ébranler....

François VEUILLLOT.

## Pourquoi ces ruines

On sait que le territoire évacué récemment par les Allemands au nord de la France a été complètement dévasté.

Le major-général Maurice, selon une dépêche de Londres, ne voit dans cette dévastation qu'une manœuvre politique tendant à menacer de traiter de cette manière le reste du territoire occupé à moins que la France n'entre dans de négociations de paix. Telle est la théorie que le directeur en chef des opé-

rations militaires au War Office a énoncée au Correspondant de la Presse Associée dans leur entrevue hebdomadaire aujourd'hui.

«L'étendue de la retraite allemande ne nous a pas surpris,» dit-il, «et vous devez vous rappeler que je vous l'ai prédite. Il est toutefois impossible de dire au juste où seront les nouvelles lignes. On n'est aucunement certain que les Allemands offrent la bataille sur la ligne Cambrai-Laon.

Les opinions d'une retraite ultime ne sont qu'hypothèse comme, par exemple, pivotant sur Lille, les Allemands peuvent étendre leur défense de Cambrai. D'un autre côté, tout en employant le même pivot, ils peuvent former une ligne le long des pentes des Ardennes.»

Le général Maurice montra alors quelques photographies de villages ruinés et incendiés prises avant que les Allemands ne les abandonnent, indiquant une destruction complète. Faisant allusion à ces villages, il dit :

«Quelques-uns d'entre eux ne furent jamais à portée de nos canons. Sans doute, la destruction, dictée par la nécessité militaire, est permise, mais les Allemands ont converti en désert le terrain qu'ils abandonnent. Chaque croisée de chemins est marquée d'un profond cratère. D'autres mesures de la sorte ont été adoptées comme nécessités militaires pour retarder notre avance, mais la destruction voulue d'édifices, de maisons et de splendides châteaux ne peut être défendue sur ce point.

«Quand le motif militaire fait défaut, on doit chercher le motif politique, sans quoi les Allemands sont animés d'un grand amour de la sauvegarde. Ce motif politique peut être une menace à la France que, à moins qu'elle n'entre dans des négociations de paix, le reste du territoire occupé sera voué au même sort. Sans doute, le premier objet de la destruction est un désir d'éviter la bataille à tout prix tant que l'ennemi ne se sera pas établi sur une autre ligne d'où il pourra nous forcer à faire de nouveaux préparatifs sur le terrain dévasté.

«Les rapports officiels d'incendies et d'explosions au Nord d'Arras ont été vérifiés et démontrent qu'il se produira à aussi une retraite; les mêmes signes préliminaires s'étant produits lors de la présente retraite.»

## La Conférence impériale

À la Conférence impériale il a été décidé que chaque Dominion n'aura droit qu'à un seul vote sur chaque question débattue.

## L'Idéal Catholique

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

Guide sûr

Informations

Bons conseils

Saine littérature

Utile et agréable

ABONNEMENT

Un an, 1 numéro chaque mois \$ 1.00

Un an, 10 numéros chaque mois 8.00

Un an, 20 numéros chaque mois 12.00

25, rue Saint-Gabriel, 25

MONTREAL

L'étran-  
glement  
se  
continue

Le projet de loi Pyne, autorisant la création d'une commission scolaire gouvernementale, en remplacement de la commission édue d'Ottawa, si celle-ci viole les lois scolaires, a été adopté en deuxième lecture, hier matin, à la législature de Toronto. Un amendement de M. Mageau, député de Sturgeon-Falls, demandant le renvoi à six mois, a été déposé par cinquante voix contre cinq, les libéraux votant tous, y compris M. Rowell, avec le gouvernement.

M. Mageau, Pinard, Racine, Ducharme et Evanturel votèrent en faveur de l'amendement et contre la deuxième lecture. M. Morel, de Nipissing, absent de la Chambre depuis quelques jours, n'a pas eu à se prononcer.

Le résultat du DEUXIÈME GRAND CONCOURS de Langue Française sera donné dans le 5e numéro de l'«IDÉAL CATHOLIQUE»

# TROISIÈME Grand Concours

DE  
Langue Française  
ORGANISÉ PAR L'IDÉAL CATHOLIQUE  
Dix Piastres en Or

Seront données au concurrent qui aura fait la meilleure composition en français sur le sujet suivant :

L'action civilisatrice de l'Eglise Catholique au Canada.

## CONDITIONS :

1. Auront droit de concourir toutes les personnes abonnées à l'IDÉAL CATHOLIQUE pour au moins un an.
2. Les travaux des concurrents devront être parvenus au bureau de l'IDÉAL CATHOLIQUE avant 5 heures le 20 avril 1917.
3. Tout travail qui aura plus de 1.500 mots sera rejeté.
4. La composition qui aura mérité à son auteur le prix ci-haut mentionné sera publiée dans l'IDÉAL CATHOLIQUE avec le nom de l'auteur et celui de l'institution à laquelle il appartient.

## Autres Concours

Chaque mois l'Idéal Catholique annoncera ici-même un nouveau concours de langue française.

# Ils ont des yeux et ils ne voient point

Dieu a créé l'homme à son image, voilà ce que l'Eglise nous enseigne. Le tout Puissant a fait cet immense univers qui émerveille les plus belles intelligences qui se consacrent à en pénétrer les harmonies, mais il a fait une chose infiniment plus belle, c'est l'âme du chrétien. Pour cette âme capable de refléter les vertus célestes il a créé l'immortelle vie, il a créé là-Haut les superbes demeures entrevues par S. Paul violemment prosterné sur le chemin de Damas quand il persécutait la primitive Eglise.

Pour cette âme, Dieu a donné son Fils, qui s'est fait Homme, a donné sa vie pour nous racheter et vit sur tous nos autels dans la Sainte Eucharistie avec un cœur brûlant d'amour pour nous.

Mais cette âme unie à un corps admirablement organisé et qui stupéfie les hommes de science, qui l'étudient dans son organisme et sa vie, cette âme, dis-je, a été mise dans l'oeuvre divine avec le devoir de mériter son salut. C'est un ouvrier, elle doit travailler en dominant les mauvaises suggestions et diriger les travaux du corps. Pour mériter un bon salaire, l'ouvrier doit bien travailler. Toute âme, qui prend pour base de la conduite de sa vie la sublime doctrine que Dieu lui fait donner par son Eglise, est assurée de la belle récompense promise par le Père Céleste.

Si au contraire l'âme abusant de la liberté qui lui a été donnée écoute ses passions, non seulement Dieu ne lui devra rien, mais comme il l'a aidée de sa grâce et qu'elle l'a méprisée, elle a imité le vieux révolté Satan, s'est livrée à lui, et comme il n'a que l'enfer à donner, c'est dans ces demeures terribles que l'être inintelligent qui a fait le mal vivra éternellement. Je dis inintelligent, car on ne peut l'être plus que celui qui se prépare une semblable destinée !

Hélas ! si on jette un coup-d'œil sur les nations modernes, quelle douleur n'éprouvent pas les âmes qui aiment Dieu et leurs frères, celles qui désirent, ce que Dieu désire, le salut des hommes et leur gloire éternelle ?

Ce Dieu qui a comblé les hommes de ses faveurs et qui a voulu vivre au milieu d'eux dans tous les tabernacles dont l'Eglise a couvert la terre est hélas l'objet de la plus noire ingratitude et même de la haine du plus grand nombre.

Dans toutes les nations, des multitudes révoltées courent à leur damnation en disant *non serviam* comme le premier révolté.

Ceux qui se sont fait un devoir de lire ce qui a été écrit sur la franc-maçonnerie pour connaître ce terrible ennemi de l'Eglise, persuadés de ce fait qu'il est nécessaire de connaître ses adversaires pour les combattre, ont compris l'immense organisme mondiale jeté comme un filet à mailles serrées sur les nations et leurs gouvernements. Lewengard, Koska, Bidegain, etc., etc., qui ont pénétré les secrets des antrons occultes des arrière-loges, la revue anti-maçonnique de Paris, les nombreux ouvrages sur le spiritisme et l'occultisme, etc., etc., enfin les encycliques de Rome parues depuis 1738, nous montrent la tactique suivie par les agents lucifériens. Quant on sait que les événements sont généralement préparés dans les loges, on comprend pourquoi, même en suivant tout ce qui se passe, on est sans cesse frappé de surprise, ou bien encore pourquoi certaines choses restent inexplicables. Dans ce qui a été dévoilé on constate un plan général de corruption des âmes au moyen des modes, des théâtres, des cy-némas, des romans et de tout ce qui peut porter à l'impureté.

La Ligue de l'Enseignement répand la laïcité dans les écoles et si l'occision s'en présente, comme cela est arrivé plusieurs fois en France, Portugal, Mexique, etc., on ne manque pas de massacrer les prêtres et les meilleurs chrétiens... etc.

L'immense complot des agents du prince du monde n'a eu que trop de succès et quand on étudie certaines nations, on voit que des millions d'âmes ont été arrachées à leur Maître. Des pays qui devraient être chrétiens, nous montrent plus de la moitié de leurs habitants vivant en payens corrompus. L'humanité a donc été enténébrée et la doctrine du Christ, notre Rédempteur,

qui devait nous rendre heureux en ce monde en nous faisant aimer nos frères a dû laisser la place à la doctrine de l'orgueil et de la haine.

Généralement les gouvernements qui détiennent le pouvoir dans les nations sont menacés par les masses populaires qu'ils avaient irritées pour arriver eux-mêmes. Au lieu de l'esprit de paix, de bonté, de dévouement que Dieu nous a prescrit, les peuples excités plusieurs fois l'an par la presse et les ambitieux non encore arrivés, ressemblent à une mer démontée dont les vagues violentes poussent successivement vers l'abîme ce que les précédentes avaient mis plus haut.

Combien de fois dans certains pays n'avons-nous pas vu devenir républicains conservateurs des révolutionnaires arrivés en place et ces hommes quelques jours après renversés par leurs anciens amis. A certaines époques de l'histoire même, ces malheureux ancêtres se sont coupés la tête successivement ou massacrés.

Telle est la triste destinée réservée à l'homme quand, abusant de la liberté que Dieu lui a donnée pour mériter, il s'égare pour suivre celui qui le guide dans la voie des passions.

L'ennemi des âmes voudrait conduire habilement ses complots, mais sachant qu'il sera vaincu et qu'il a peu de temps, il commet donc souvent la maladresse de déseigner ses âmes. Si les hommes le voulaient, à ce signe, comme à tant d'autres, ils reconnaîtraient son action néfaste. Mais non, quand on a renié Dieu, la lumière ne revient pas facilement ; voilà pourquoi tant d'âmes se perdent, dit-on, aux temps de l'antéchrist. Pussions-nous ne pas voir ces jours !

Que ceux qui comprennent se tournent donc avec énergie vers le Sacré-Coeur qui veut régner sur nous. Notre vrai, notre unique bonheur, comme notre unique espérance sont aux pieds des autels où vit notre Seigneur, où notre Seigneur nous attend.

Ce ne sont plus seulement les Juifs qui aujourd'hui condamnent à mort le Fils de Dieu venu pour nous sauver. Ce sont des millions de renégats qui ont renié leur baptême ou des traditions de famille qui avaient traversé les siècles ! Que cette pensée lamentable suscite des réparateurs !

L'esprit de réparation bien compris et appliqué peut sauver les âmes de nos frères égarés. L'Hostie d'amour s'offre sans cesse pour nous, rappelle au Père Eternel la Passion par laquelle nos crimes ont été expiés. Eclairons vivement nos âmes par le sentiment de la Présence réelle et nous contribuerons au triomphe prochain de cette Eglise bien aimée qui ne peut pas périr.

Deux fois dans ma vie, ce sentiment a réchauffé ma dévotion. La première fois, c'était il y a plus de trente ans dans l'église de Paray-le-Monial. Un religieux était en chaire et d'une voix émue, il disait : c'est à cet endroit (et il montrait de la main) que le Sacré-Coeur a apparu et qu'il a dit à la Bienheureuse Marguerite-Marie : «Voici ce Cœur brûlant d'amour pour les hommes». Une autre fois, c'était dans un Congrès Eucharistique, le prédicateur montrait le tabernacle et disait : «Il est là Celui qui a donné sa vie pour sauver vos âmes... Il vous regarde en vous offrant son Cœur... Chrétiens fidèles, ce Dieu aimant vous a remplis de ses grâces et il désire vivement vous en accorder de plus grandes encore. En ce moment comme toujours, Il sonde vos coeurs ; que vous soyez ici, que vous alliez à vos affaires, Dieu vous regarde, vous juge ; si vous méditez sur sa bonté, vous penserez aussi à Lui et feriez tout pour Lui. «Tout à l'action présente par amour de Dieu, voilà une bonne devise à adopter pour assurer son éternité...»

«Jésus est un pôle aimant qui attire sans cesse, Regardez le tabernacle et demandez Lui de sauver vos âmes coûte que coûte. Une atmosphère divine vous enveloppe, comment pouvez-vous vivre dans l'indifférence !...» Et il continuait ainsi sans que je puisse affirmer exactement ses expressions, mais le pieux religieux montrait toujours l'autel et en revenait toujours à ceci : «Dieu notre Souverain est là, Il nous regarde, etc., etc.»

Est-il possible de rester froid devant cette foi vive et émouvante ! Il semble que de semblables apôtres de la Présence réelle formeraient vite une armée d'élite capable de conquérir au Sacré-Coeur le pauvre monde que Sa Sainteté Léon XIII a voulu Lui conserver avant de ceindre la belle couronne qui lui a valu la lumière céleste dont Il a su éclairer la terre, *lumen in coelo*.

Que les hommes de bonne volonté s'éclaircissent et s'encouragent dans une pieuse union aux pieds des autels et les égarés, voyant comme ils s'aiment, reviendront à la vérité.

Il faut que le Sacré-Coeur règne, Lui

seul peut guérir une humanité gangrenée, à la suite d'épidémies morales terribles. S'il ne rétablissait pas au premier jour l'image de Dieu dans nos âmes, les sectes maçonniques triomphantes achèveraient de nous rendre esclaves de leur maître.

SENEC.

## 'LA CITÉ MYSTIQUE' OU La vie de la Très Sainte Vierge dictée par elle-même

Bel ouvrage in-8 en huit forts volumes dont les cinq premiers sont parus, les autres devant suivre bientôt. En vente chez la traductrice, Rose de Lima Dumas, Saint-Jean-Chrysostome, comté de Lévis, P. Q., Canada, au prix de six dollars, payables en une fois, par chèque au pair ou par mandat-poste accompagnant la commande, frais d'envoi à charge des destinataires.

UN

Avantage pour nos abonnés

ET UNE

Aide pour la "CROIX"

Plusieurs abonnés nous ayant manifesté l'intention de profiter de notre offre, nous donnerons, jusqu'à nouvel ordre,

A NOS ABONNÉS DU CANADA

(excepté Montréal et la banlieue):  
Trois années d'abonnement pour \$5.  
Six " " " " " 10.

A NOS ABONNÉS DES ETATS-UNIS:  
Trois années d'abonnement pour \$6.  
Six " " " " " 11.

A NOS ABONNÉS DE MONTRÉAL ET DE

LA BANLIEUE

Deux années d'abonnement pour \$4.50  
Quatre " " " " " 8.00

# Servir! Épargner! Produire!

**NOUS POUVONS** tous faire quelque chose pour notre pays

En portant les armes  
En produisant des vivres  
En fabriquant des munitions  
En donnant de l'argent

*Nous pouvons tous servir, c'est notre privilège.*

**NOUS POUVONS** servir en combattant—en travaillant—en épargnant—en donnant

Voilà le SERVICE NATIONAL

*Faites-VOUS votre part?*

**TOUS LES REGARDS** se portent maintenant sur le cultivateur, car il peut rendre un SERVICE SPÉCIAL à l'Empire en cette année de guerre, la plus critique de toutes.

Mais nos fermes manquent d'hommes—il faudrait 25,000 ouvriers agricoles de plus.

Le cultivateur manque d'aide; il a bien du mal à répondre au besoin pressant de nourriture.

**LES VILLES** peuvent aider.

Les conseils municipaux, les églises, les écoles et les autres organisations d'hommes et de femmes, peuvent contribuer au Service National, en envoyant sur la terre toute la main-d'œuvre possible.

Les cultivateurs eux-mêmes peuvent se prêter mutuellement main-forte. Les écoliers peuvent aider.

Avez-vous été élevé sur une ferme? Pouvez-vous conduire des chevaux? Pouvez-vous manier la fourche ou la houe? Si vous ne pouvez pas combattre, au moins vous pouvez produire. Passez donc l'été à travailler sur une ferme.

Que tous les Canadiens, hommes, femmes et enfants, ayant un terrain—si petit soit-il—le cultivent en 1917.

Pour tous renseignements sur la culture et le jardinage, écrire au:

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
OTTAWA

MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE  
OTTAWA, CANADA.

L'HON. MARTIN BURRELL, MINISTRE.

# Joli Cottage EN BRIQUES

complètement isolé, fini à la moderne il y a deux ans.  
Planchers en merisier vernis et glacés.

# A VENDRE 35 ave Piedmont

Tout près de la nouvelle Basilique Saint-Joseph,  
Mont Royal.

Bonnes conditions

S'adresser à 35 ave Piedmont,  
MONTREAL

# ACHETEZ AUJOURD'HUI!!!

N'attendez pas plus longtemps pour acheter les fourrures dont vous avez besoin.

Le nombre des peaux offertes sur le marché, cette année, est sensiblement inférieur à celui des années passées, ce qui fait prévoir une augmentation dans le prix des fourrures, l'automne prochain.

N'attendez pas cette hausse inévitable : profitez dès aujourd'hui des magnifiques occasions et des rabais extraordinaires que nous offrons durant février.

# Chas Desjardins & Cie

LIMITÉE

130, rue St-Denis

MONTREAL

SUR LA

# Question de la Guerre

La "Croix" s'inspire

# A ROME

Et se documente aux

Meilleures sources d'information.

# L'Évangile

Le Dimanche des Rameaux

S. MATTHIEU, XXI

En ce temps-là, Jésus approchant de Jérusalem avec ses disciples, et étant déjà arrivé à Bethphagé, près de la montagne des Oliviers, envoya deux d'entre eux, et leur dit : Allez au village qui est devant vous ; vous y trouverez une ânesse attachée et son ânon avec elle ; détachez-les et amenez-les-moi. Si quelqu'un vous dit quelque chose, dites que le Seigneur en a besoin, et aussitôt on les laissera aller. Or, tout ceci arriva, afin que cette parole du Prophète fût accomplie : Dites à la fille de Sion : Voici votre roi qui vient à vous plein de douceur, monté sur une ânesse habitué au joug et sur son ânon. Les disciples s'éloignèrent, et firent ce que Jésus leur avait ordonné. Ils amenèrent l'ânesse et l'ânon ; et les ayant couverts de leurs habits, ils le firent monter dessus. Alors une grande multitude de peuple étendit ses vêtements sur le chemin : d'autres coupaient des branches d'arbre et les jetaient sur son passage. Tous ceux qui le précédaient et qui le suivaient criaient : Hosanna au fils de David ; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !

## Le calendrier de la semaine

Dimanche, 1er Avril—Des Rameaux.  
Lundi, 2—De la fête.  
Mardi, 3—De la fête.  
Mercredi, 4—De la fête.  
Jeudi, 5—Jeudi-Saint.  
Vendredi, 6—Vendredi-Saint.  
Samedi, 7—Samedi-Saint.

## La Belgique et la guerre

(Écrit spécialement pour la Croix)

On connaît suffisamment, je crois, dans le Canada français du moins, grâce aux communications opportunes d'un des collaborateurs de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, de Paris, mises en vedette par la *Croix* et quelques autres journaux, les vrais origines occultes de la guerre.

Les révélations (1912 et 1914) du colonel français du Paty de Clam, au sujet du crime de Serajevo, ont projeté sur ces origines des rayons de lumière.

Le pays qui, le premier, a souffert et souffre encore terriblement de cette guerre, provoquée intentionnellement par un crime international, c'est la Belgique, la catholique, l'innocente Belgique. Absolument étrangère à la conspiration qui voulut la guerre deux ans (1) avant qu'elle n'éclatât.

Une loi de l'Histoire, dirait-on, fait porter par l'innocent les premières conséquences des crimes du coupable.

L'histoire de ce pays constituera, quand le temps permettra de la faire avec impartialité et certitude, le chapitre capital de l'histoire de la plus effroyable tourmente révolutionnaire des temps modernes.

Il importe que cette histoire ne soit pas comme elle ne l'est que trop une conspiration du mensonge contre la vérité.

Un des mensonges répandus par toute une presse—celle qui garde le silence sur les origines occultes de

(1) L'épiscopat allemand, dans son mandement collectif, au début de la guerre, déclara, avec raison, qu'elle était provoquée par une agression venue de l'étranger. Le crime de Serajevo dirigé « contre toute l'Allemagne » (paroles du Kaiser, 28 juin 1914, à Kiel, en présence de l'ambassadeur anglais), avait, en effet, été prémédité en 1912, dans les loges, en France, avant d'être concerté en Suisse en septembre 1912, pour être organisé à Belgrade (juin 1914). L'enquête archiduciale fut communiquée à l'épiscopat allemand.

la conflagration—consiste à établir une parité absurde entre le sort du royaume du roi catholique Albert et celui du royaume du roi Pierre de Serbie.

Le gouvernement de ce dernier a joué, dans le drame de Serajevo, un certain rôle sur lequel la pleine lumière n'a pu être faite encore. Le terrible axiome de la solidarité des peuples avec leurs gouvernements—« les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent »—a des conséquences inévitables pour les peuples victimes de leurs gouvernements. C'est le cas de la Serbie.

Il n'en est pas de même de la Belgique. Elle est et fut absolument étrangère aux faits qui ont valu au peuple serbe son triste sort.

Un Jésuite belge, qui connaît l'histoire de sa patrie, surtout celle des événements actuels, le Rév. P. de Mangeleer, professeur au collège de Saint-Boniface, a voulu, dans des conférences publiques faites là-bas, préciser cette histoire tristement contemporaine—pour autant qu'il est permis de le faire après plus de deux ans de guerre.

J'analyse une de ces conférences en y ajoutant quelques notes. Elle contient des faits inédits.

Un des points sur lesquels le distingué conférencier a insisté, c'est celui-ci :

« La Belgique vivait en paix avec ses voisins, même et surtout avec les deux empires. L'oncle du roi Albert, Léopold I, était un prince protestant de Saxe-Cobourg-Gotha. La reine Marie-Louise, sa femme, était une d'Orléans catholique, mais la femme de Léopold II était une Habsbourg d'Autriche. Une des filles de Léopold II avait épousé l'archiduc Rodolphe d'Autriche, Le frère de Léopold II, avait épousé une Hohenzollern catholique, mère du roi Albert. La reine actuelle, Elizabeth, excellente catholique aussi, est une princesse de Bavière. »

On voit que les alliances allemandes sont prépondérantes.

L'industrie et le commerce de l'Allemagne trouvaient bon accueil partout (1).

« Les grandes villes comptaient des entrepôts allemands. Les mines, l'exploitation du port d'Anvers notamment, passaient, pour une forte part aux mains d'Allemands. »

« Le gouvernement catholique qui, depuis 1834 (fin du règne de la maçonnerie), présidait aux destinées de la Belgique, n'était pas, selon le conférencier, sans inquiétudes au sujet du pan-germanisme conquérant ou menaçant. Mais l'optimisme belge était tel que le gouvernement dont le premier ministre est le baron de Broqueville, eut grand-peine à faire adopter des lois militaires nouvelles, ayant pour but de mieux armer la neutralité et l'indépendance nationales. Un fait peu connu hâta alors cette réforme. »

« En octobre 1913, le roi Albert, en visite à Berlin eut avec le Kaiser, en présence du chef de l'état major allemand, un entretien particulier. L'empereur parla de passer par la Belgique, en cas de guerre avec la République française. »

Notons que le Kaiser avait été informé, dès 1912, par l'Archiduc d'Autriche, averti alors, du complot ourdi en Suisse. Il avait reçu de l'Archiduc communication d'une enquête d'où il résultait, pour le prince menacé, que le com-

(1) Au point de vue catholique international, l'ancien centre *Ultramontain* des Windhorst, des Ketteler, des Malinkrodt, avait trouvé, dans la Belgique catholique, de chauds admirateurs et des émules, surtout lors du *Kulturkampf*. Les Belges d'alors s'inspiraient des exemples du centre allemand, pour l'organisation de leurs forces et de leur action sociale, sous Léon XIII.

# LA CONFÉDÉRATION A VÉCU VIVENT LES CANADIENS-FRANÇAIS dans le Bas-Canada, qui deviendrait un pays distinct du Haut-Canada! CETTE IMPORTANTE QUESTION SERA TRAITÉE DANS LE 5<sup>e</sup> NUMÉRO DE L'Idéal Catholique

Rolli, l'IDEAL CATHOLIQUE fera, chaque année, un magnifique volume de 288 grandes pages. L'IDEAL CATHOLIQUE a un format de 11 pouces par 14 pouces avec une couverture de luxe et de belles illustrations.

### ABONNEMENT :

Un an, 1 exemplaire chaque mois - - - - - \$ 1.00  
Un an, 10 exemplaires chaque mois - - - - - \$ 8.00  
Un an, 20 exemplaires chaque mois - - - - - \$ 12.00

Adressés à une ou plusieurs personnes et à un ou plusieurs bureaux de poste.

## L'Idéal Catholique

25, rue Saint-Gabriel, . . . . . Montréal.

plot avait d'abord été prémédité en France, au fond des hautes loges internationales. Il est probable que cela fut communiqué au Roi.

« Indigné, le Roi revient à Bruxelles, réunit le conseil des ministres à huis clos et lui fait part des intentions du Kaiser. Il dut insister alors sur l'opportunité de l'organisation militaire immédiate. A la fin de 1913, M. de Broqueville, contre l'opinion de la majorité de la droite et au risque d'une crise ministérielle, fit aboutir enfin sa loi militaire. »

Le pays ignorait encore, le projet impérial.

Après être entré dans des détails sur l'armée belge d'alors, l'orateur a fait remarquer que les mesures militaires étaient prises pour faire respecter la neutralité par n'importe quel agresseur. Lorsqu'on mobilisa, au 1er août en France et en Allemagne, le pays pouvait être menacé de deux côtés et pris entre deux feux.

Le 5 août l'empire allemand violait la frontière pour commencer l'invasion de la Belgique qui ne voulait pas le laisser passer comme le Luxembourg l'avait fait.

Le 3 août on avait déjà offert au gouvernement belge le concours armé de la République française. L'offre fut déclinée. La Belgique déclara qu'elle ne croyait pas nécessaire, encore, de recourir aux garants de son indépendance.

Le 3 août l'empire déclare la guerre à la République. Le 5, l'ultimatum est signifié au gouvernement belge. Alors seulement celui-ci télégraphie aux gouvernements provinciaux de ne pas considérer comme ennemis les Français ou Anglais passant la frontière.

Le 6, les Français, une poignée, passent dans le Luxembourg belge. Le 20 arrivent de France des chassurs à cheval pour reconforter les populations.

« Evidemment, l'empire avait cru que la frêle Belgique n'oserait lui résister. Les canons des forts de Liège prouvèrent qu'il y avait résistance. Elle fut héroïque et le général Leman s'immortalisa. La colère impériale redoubla. Les troupes allemandes le prouvèrent par leur férocité. Le « Kolosse » fonça sur sa

victime. Non content de tuer, violer, piller, ravager, incendier, il voulut la déshonorer. De là la légende absolument mensongère des « francs-tireurs. »

Le conférencier a rappelé les mesures efficaces prises pour empêcher que toute force étrangère à l'armée régulière ne prit part à la défense militaire. On alla jusqu'à licencier et désarmer la « garde civique » réorganisée, avant la guerre, et qui, comme auxiliaire, faisait partie de l'armée belge.

« Les Allemands trouvèrent, dans les hôtels de ville des amas d'armes de toute espèce déposées par les « civils ». La légende, fut lancée pour justifier les atrocités commises. S'il y eût des faits isolés imputables à quelque « civils » ils ne justifieraient pas des massacres en masse, comme à Dinant. »

« Un Jésuite, échappé de Belgique, a lu bien des fois des affiches officielles avertissant les civils de n'intervenir à aucun prix entre l'armée belge et les envahisseurs. »

### Une enquête allemande

Lorsque les premières fureurs teutonnes parurent se calmer, l'autorité impériale fit faire ce qu'on appela une enquête. Elle fut strictement unilatérale, non contradictoire. L'empire n'admit pas qu'elle fût bilatérale, internationale. Il fallait maintenir la fameuse légende et justifier le terrorisme contre les prétendus « atrocités » belges.

C'était, comme l'a dit le Jésuite belge, une réédition de la fable : *Le loup et l'agneau* (1).

Le conférencier fait bonne justice de l'accusation allemande de déloyauté internationale, lancée contre le gouvernement belge, à propos de papiers concernant une conversation privée entre un attaché anglais (1900) : cette conversation concernait l'éventualité de la violation de la neutralité belge. Il a signalé le fait que le papier reproduit en Alle-

(1) Au fond de la fable se trouve un principe fondamental de la politique prussienne. Ce principe, emprunté à la dogmatique des loges, domine le « Kultur » et le *Kulturkampf*. Bismarck le formule vers 1870 : « La Force prime le Droit ». Le dogme maçonnique se formule comme suit : « La force révolutionnaire doit primer le droit chrétien, *per fas et nefas*—au nom des « droits de l'homme ».

magne constitue une triple falsification :

1o Omission d'une note en marge du texte de la conversation ; 2o Le mot *conversation* devient *convention* ; 3o La date de la conversation (convention, fin sept. 1906) est transformée en « Conclu sept. 1906 ».

Le 10 avril 1915, Mgr Heylen, évêque de Namur, connu en Canada comme président des congrès eucharistiques, terminait connu suit sa protestation contre les Allemands : « Le peuple belge a beaucoup souffert d'une invasion injuste. Il a conscience de s'être abstenu de tout « crime dans sa résistance légitime. »

« Il est décidé à garder une attitude irréprochable durant l'occupation « étrangère. Ce qu'il ne voudra jamais tolérer, c'est qu'on souille « sa bonne renommée, par la honte. « Nous pouvons répéter le mot d'un « roi de France : « Tout est perdu, « hors l'honneur. »

Tout ! non. Il reste aux Belges la 33e partie de leur territoire non conquis. Ils sont là-bas, 300.000 soldats à la défender avec leur Roi qui réside au milieu d'eux.

Après avoir raconté la mobilisation d'août 1914—25.000 hommes à Liège notamment—le P. de Mangeleer a voulu narrer de nouveau les épisodes bien connus de l'invasion.

Dès ce moment, dit-il, les Belges s'unirent autour du Roi pour lancer, avec lui, ce cri historique : « Nous ne vous laisserons point passer. »

Ils avaient affaire à 4 millions d'agresseurs furieux. Les Belges en comparaison, étaient une poignée, — comme les 300 Spartiates aux Thermopyles, 117.000 soldats réguliers plus 18.000 volontaires : 135.000 hommes en campagne.

Anvers, Namur, Liège requéraient 130.000 soldats, 13.000 de plus qu'on en avait alors.

Le total des forces belges pouvait donc, à ce moment, être évalué à tout au plus 250.000 hommes, peu aguerris.

La garde civique comptait, il est vrai, environ 100.000 en uniforme militaire et armés. On leur confia dès l'abord les places fortes, mais, l'empire ayant refusé de la reconnaître comme belligérante régulière, elle fut, plus tard, licenciée. Des jeunes gens catholiques

rendirent de grands services. La croix brilla sur plus d'une de leurs poitrines...

Passons rapidement sur l'épisode héroïque de Liège. Il coûta aux Belges 20.000 hommes, aux Allemands 50.000 de leurs meilleurs soldats. Le conférencier a rapporté le trait suivant :

« Lors des premiers assauts en masse quelques soldats Belges n'ayant jamais vu le feu, lâchèrent pied. Leman courut au-devant leur criant :

— « Mes enfants ! Voyons donc ! « C'est pas comme ça qu'on se bat ! Allons ! En avant pour la Belgique. » Les « enfants » se resaisissent, se reforment et se lancent dans la fournaise.

Peu en sont revenus intacts. Les envahisseurs furent arrêtés quinze jours devant Liège. Le 10 août, ils comptaient être en France ! Il fallut les énormes canons de l'Autriche pour en finir !

Il va sans dire que la résistance de Liège, donna à la France un temps précieux pour préparer sa défense. L'empereur, comprit alors l'importance de sa faute stratégique. Au lieu de précipiter l'attaque subite, contre la République, cette faute la retarda. Elle se retourna contre l'empereur.

Il est bon qu'on sache que le passage à travers la Belgique, imposé par l'état-major prussien, était depuis longtemps un secret de Polichinelle pour la diplomatie, surtout celle où la maçonnerie internationale a de nombreux agents, comme le disait Disraeli, lord Beaconsfield, en 1876. C'est le cas pour la diplomatie impériale anglaise, pour celle de la république française presque exclusivement maçonnique depuis environ 45 ans ; pour celle de l'Italie, depuis 1870 ; pour celle du Portugal, de Suisse et de certains pays d'Allemagne, la Prusse notamment. Même celle d'Autriche vers 1864 comptait des sectaires comme le Ministre de Beust.

En 1912, le roi de Roumanie, un Hohenzollern catholique, informait le roi Albert de cette éventualité connue particulièrement des conspirateurs qui préparèrent le crime de Serajevo, afin d'allumer la guerre qu'ils voulaient.

L'empereur adressa au roi Albert une note pour lui proposer la paix. En langage franc, selon le conférencier clairvoyant, c'était dire : « Maintenant que vous avez résisté, votre honneur est sauf. Vous pouvez alléguer un cas de force majeure, irrésistible. Laissez-nous passer, sans plus de combat. Nous payerons le dégat... »

Le roi Albert répondit par une note, signifiant :

« Non, jamais. Vous avez violé, sans droit aucun, contrairement au traité de neutralité signé par le roi de Prusse, notre sol et notre indépendance. Vous nous avez imposé la guerre. Jamais nous ne vous laisserons passer sans combattre... Peut-être serons-nous vaincus, soumis, jamais ! »

Et c'est encore, en 1917, le mot de la fière et catholique Belgique.

L. HACAULT.

## Un peu de bonne volonté, S. V. P.

Plusieurs centaines d'abonnés nous doivent trois, quatre et jusqu'à huit années d'abonnement.

Si ces retardataires payaient ce qu'ils doivent à la *Croix*, nous ne serions pas obligés de demander aux lecteurs qui sont en règle avec notre administration de nous aider pour améliorer notre établissement et agrandir notre œuvre, et nous y trouverions notre meilleur intérêt.

En y mettant un peu de bonne volonté, ce nous semble, on trouverait vite le moyen de nous faire parvenir notre dû.

L'Administration.